

**Loïc DESCHAMPS, délégué syndical central CGT ALTRAN, délégué syndical CGT sur ALTRAN Sud-Ouest, fait actuellement l'objet d'une procédure de licenciement.**

Loïc a été convoqué le 10 juillet à l'entretien préalable, le CE ASO, consulté le 18 juillet, a voté à l'unanimité CONTRE son licenciement, mais la direction s'acharne.



## **Mais que lui reproche-t-on ? Si ce n'est son implication syndicale !**

Depuis longtemps, Loïc défend efficacement les Droits, il est conseiller prud'homal depuis 2008 et il est aussi élu dans son établissement ALTRAN Sud-Ouest.

De nombreux travailleurs de son secteur de l'Ingénierie et bien au-delà, des représentants du personnel de tous horizons ont bénéficié de son soutien fiable, il est reconnu pour son engagement et sa disponibilité.

Loïc agit sans cesse pour faire respecter les droits et conquies sociaux de toutes et tous et promouvoir de meilleures conditions de travail pour chacun, et ce n'est pas la première fois qu'il est mis à mal par la Direction ALTRAN.

**1000 dossiers prud'hommes de rappels d'HEURES SUPS chez ALTRAN, presque 20 Millions € déjà versés aux salariés lésés dont 1,8 M€ à LYON, 40 M€ à venir au total : c'est l'œuvre colossale de Loïc, initiateur et pilote, avec les militant-es CGT ALTRAN.  
Est-ce la vraie raison des attaques contre Loïc ?**

### **Répression, Discrimination et Harcèlement anti-syndical**

Evidemment, le combat que mènent les militants syndicaux CGT ALTRAN pour faire respecter les droits des salariés ne plaît pas à la Direction. Nos militant-es sont régulièrement convoqué-es à des entretiens préalables à licenciement, discriminé-es et harcelé-es.

**Mais NON, Messieurs les Directeurs ALTRAN,  
Vous ne ferez pas taire la CGT et ses représentants !  
Si vous touchez à Loïc, partout d'autres Loïc se lèveront,  
car se lève la colère de TOUTE LA CGT et des SALARIES !**



**Nous demandons à la Direction ALTRAN de mettre fin à la procédure de licenciement initiée contre Loïc DESCHAMPS et de payer le temps de travail de toutes les salarié-es.**

**UD31 Cgt : rassemblement de soutien à Loïc DESCHAMPS, visé par une procédure de licenciement de la part de la Direction ALTRAN Sud-Ouest**

Communiqué de presse de la CGT

Contacts : Jean Claude Cathala, UD31 : [ud@cgt31.fr](mailto:ud@cgt31.fr) : 06 80 40 96 50

**Début 2018, la Cour d'appel de TOULOUSE, a condamné la SA ALTRAN Technologies à payer plus de 12 millions d'Euros pour 300 salariés ALTRAN Sud-Ouest.**

Les premières procédures en ce sens ont été menées par la CGT ALTRAN en 2009 et tout particulièrement par Loïc DESCHAMPS, Délégué Syndical Central ALTRAN Technologies.

Depuis c'est un peu plus de 1000 dossiers qui ont été montés par la CGT ALTRAN partout en France, le tout coordonné par Loïc, ainsi sur Toulouse, mais aussi Lyon, Rennes et Strasbourg, ALTRAN a été déjà contraint de rémunérer les heures supplémentaires de plus de 600 salariés.

Au total, la SA ALTRAN Technologies risque donc environ 40 millions d'euros sur ces procédures « Heures Sups et Travail Dissimulé ».

**Ce mardi 10 juillet 2018, ALTRAN convoque Loïc DESCHAMPS à un Entretien Préalable au Licenciement.**

Si les griefs contre Loïc ne sont à ce jour ni définis ni identifiables, on ne peut écarter le lien avec le millier de dossiers prud'hommes organisés, montés et suivis par Loïc pour le paiement des heures supplémentaires chez ALTRAN.

Il est facile d'imaginer qu'ALTRAN cherche à engluer Loïc dans des années de procédures, puisque son employeur a l'habitude de former tous les recours à sa portée. En effet, fort de ses 10 000 salariés dont il refuse toujours de rémunérer le temps de travail, ALTRAN, s'il essaie un refus de la Direccte, pratique le recours ministériel, puis va au Tribunal Administratif, puis va en Cour d'appel administrative... : cela représente alors 5 ans de procédure... : de quoi copieusement occuper les syndicalistes actifs !

**Le 10ème :** depuis 2012 et avant Loïc, ALTRAN aura ainsi lancé pas moins de 9 procédures de licenciement contre des syndicalistes actifs, dont 6 CGT : un chaque été. La CGT ALTRAN a activement participé à défendre les syndicalistes des 9 procédures précédentes et a réussi à les sauver tous.

**L'Union Départementale CGT31 organise un rassemblement pour le respect du droit à s'organiser syndicalement, devant le bâtiment principal ALTRAN, sur le parking du 4 avenue Didier DAURAT à Blagnac, mardi 10 Juillet à partir de 11h30 et jusque 14h, en soutien à Loïc DESCHAMPS et pour protester contre ces méthodes coercitives visant à museler le combat syndical.**



ALTRAN SUD OUEST  
Monsieur CARRERA  
4, Avenue Didier DAURAT  
31 700 BLAGNAC

Montreuil, le 3 juillet 2018

Lettre recommandée avec AR n° 1A 138 586 7191 9

Monsieur CARRERA,

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes n'est pas surprise par la convocation de notre camarade Loïc DESCHAMPS à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement.

La bataille qu'a menée celui-ci avec toute la CGT, contre votre façon bien particulière d'appliquer l'accord de branche des bureaux d'études, concernant le temps de travail, va manifestement vous coûter plus de 40 millions d'euros, dont plus de 12 que vous avez dû verser cette année après les condamnations de la Cour d'appel de Toulouse.

A l'évidence, vous n'avez pas apprécié que la CGT défende les intérêts des salarié.e.s sur un accord que votre organisation patronale a, par ailleurs, signé en 1999.

A vos dépens, vous venez d'apprendre que l'on ne s'assoit pas impunément sur les droits des salarié.e.s. Il vous faut donc faire un exemple... pour certainement tenter de faire changer de camp, la peur. Certes, nous savons bien que ce n'est pas un manque à gagner de 40 millions d'euros qui peut faire peur à un employeur de référence comme ALTRAN au chiffre d'affaire de 2,3 milliard d'euros et qui fait la une des journaux et d'internet depuis plus de 16 ans sur des affaires de fausses factures. Nous savons que vous serez des plus inventifs pour mettre en avant un certain nombre de griefs lors de cet entretien, griefs qui, bien entendu, ne reposeront pas sur le fait syndical et son appartenance à la CGT alors que se trouve pourtant là l'origine de votre aversion pour Loïc DESCHAMPS.

Mais il faudra compter sur la CGT si une sanction ou un licenciement était prononcé ou si vous multipliez les recours pour épuiser celui-ci dans des années de procédures chronophages. Sachez que nous ne laisserons pas faire.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Fédération  
Noël LECHAT  
Secrétaire Général  
FEDERATION NATIONALE DES PERSONNELS C.G.T.  
DES BUREAUX D'ETUDES DE CONSEIL ET DE PREVENTION  
203, rue de Pige - Case 203  
93216, MONTREUIL, CEDEX  
Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42  
E-mail : [fedud@cgt.fr](mailto:fedud@cgt.fr)  
Site internet : [www.soc-études.cgt.fr](http://www.soc-études.cgt.fr)

Fédération des Sociétés d'Etudes

Case 421 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42  
E-Mail : [fedud@cgt.fr](mailto:fedud@cgt.fr) - Site Internet : [www.soc-études.cgt.fr](http://www.soc-études.cgt.fr)

On mène le combat... Solidairement

La CGT ALTRAN-RA exige :

- L'abandon de la procédure de licenciement à l'encontre de notre camarade Loïc DESCHAMPS.
- Le respect de ses mandats et de ses droits.
- Le respect des salarié.es et la reconnaissance de leur temps de travail



La direction : « Il faut trouver une diversion ... »



Heures sup

**cgt** A vos cotés ...

La direction : « Envoyons un EPL Entretien Préalable à Licenciement ... pendant ce temps, espérons qu'il oublie les problèmes des salariés »



**MOBILISATION**  
Désolé, mais la CGT sera toujours à vos cotés ...



UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT  
5<sup>ème</sup> & 9<sup>ème</sup> de Lyon et Communes environnantes

ALTRAN SUD OUEST  
Monsieur Carrera  
4 avenue Didier Daurat  
31700 BLAGNAC

Lyon le 17 septembre 2018

Monsieur,

Notre Union Locale est à ce jour scandalisée par votre tentative de licenciement, à l'encontre de Monsieur Loïc DESCHAMPS délégué syndical central d'ALTRAN TECHNOLOGIES.

Nous sommes convaincus que la bataille menée par les représentants CGT de votre groupe, pour la reconnaissance des droits des salariés, dans le combat des heures supplémentaires, ne vous satisfait pas.

Vous n'appréciez pas que la CGT défende avec force les intérêts de vos salariés. Malgré l'inconsistance des griefs invoqués, lors de l'entretien préalable, vous persistez à poursuivre la procédure de licenciement de Loïc DESCHAMPS, représentant la CGT.

Il est évident que votre action n'a d'autre objectif que d'empêcher le combat de la CGT dans la reconnaissance des heures supplémentaires.

Notre organisation syndicale fera en sorte que vous soyez dans l'obligation de payer le temps de travail de vos salariés.

La CGT n'a pas pour principe de s'asseoir sur le droit des salariés.

Sachez que nous serons présents à chaque fois que vous attaquerez notre organisation syndicale CGT.

Nous exigeons l'arrêt immédiat de cette procédure injuste et inadmissible.

Veillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT  
Monsieur Jean Charles Fouchard  
5<sup>ème</sup> & 9<sup>ème</sup> de Lyon et Communes environnantes  
19 A rue Louis Loucheur 69009 Lyon

Union Locale CGT de Lyon Ville : 19 A rue Louis Loucheur 69009 Lyon  
04 78 05 92 05 - 04 78 10 12 99 04 78 05 12 99 - email : [alcgt@lyon.cgt.fr](mailto:alcgt@lyon.cgt.fr)